

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 23/03/2016

Date d'affichage : 23/03/2016

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mercredi 30 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 30 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Régine RINAUDO - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Maria de Fatima FIANDINO / Patrick GARNIER à Christelle DUVERNET / Patrick CLAUDEL à Jean-Jacques GABERT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Éric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Patricia BERENGUIER / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer des subventions aux associations pour un montant de 370 000 € et des subventions exceptionnelles d'un montant de 3 500 €.

Le détail de ces subventions figure à l'annexe IV - B 1-7 du budget de la commune.

Madame Laëtitia PICOT en qualité de Présidente de l'Office de Tourisme, Madame Audrey TROIN et Monsieur Aimé GARNIER en qualité de membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme se retirent et ne prennent pas part au vote.

CM 30/03/2016

N°2016/064

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2016

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'allouer des subventions aux associations pour un montant de 370 000 € et des subventions exceptionnelles d'un montant de 3 500 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 22 POUR – 7 ABSTENTIONS** (Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI) - **1 CONTRE** (Pascal CORDÉ)



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE